



# Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire

Daniel Bourgeois

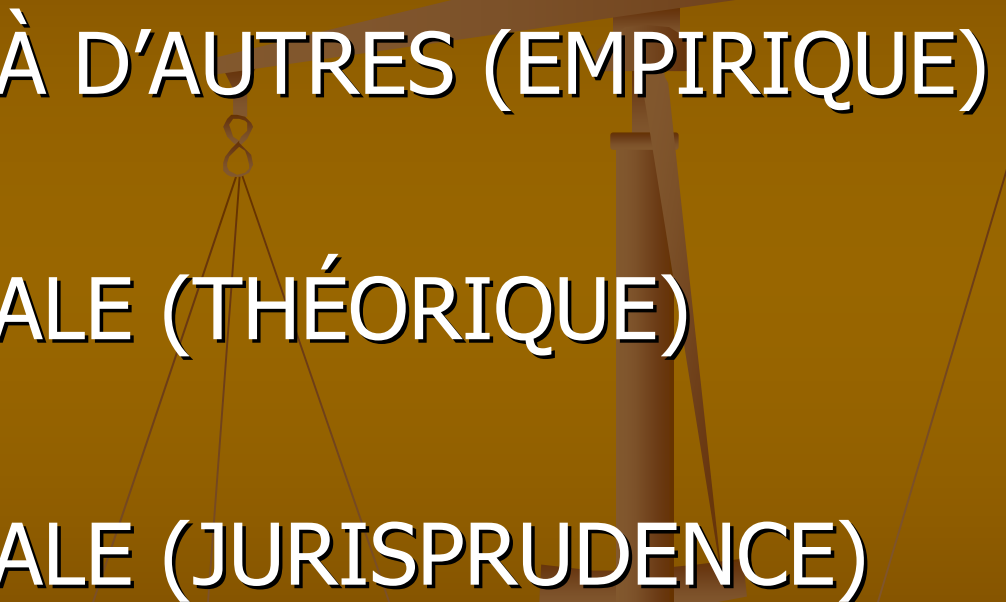
*Institut canadien de recherche sur les  
minorités linguistiques*

# Analyse des besoins des 30 CSF

Inventorier, argumenter et prioriser les besoins scolaires et parascolaires des 30 CSF = 3 buts:

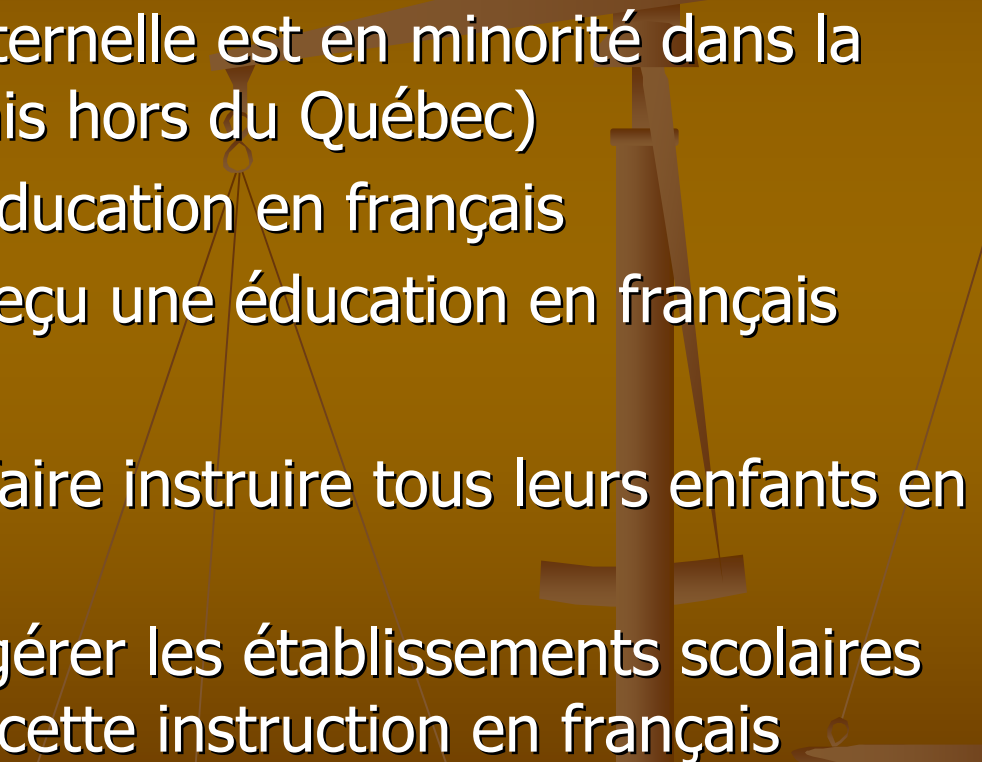
- Traduire la jurisprudence @ Article 23 de la *Charte* en considérations administratives concrètes (ex: "l'élaboration des programmes")
- Permettre aux parents, aux communautés et aux écoles françaises d'élaborer et de mettre en oeuvre la pleine gestion scolaire francophone
- Jeter les principaux jalons des négociations tripartites (fédéral-provincial-communauté) @ PLOE

# ANALYSE SELON QUOI ?

- COMPARAISON À D'AUTRES (EMPIRIQUE)
  - SITUATION IDÉALE (THÉORIQUE)
  - SITUATION IDÉALE (JURISPRUDENCE)
- 

# Article 23 de la *Charte* de 1982

## Citoyens canadiens

- dont la langue maternelle est en minorité dans la province (le français hors du Québec)
  - qui ont reçu leur éducation en français
  - dont un enfant a reçu une éducation en français
    - ont le droit de faire instruire tous leurs enfants en français
    - ont le droit de gérer les établissements scolaires qui fournissent cette instruction en français
- 

# Une jurisprudence favorable

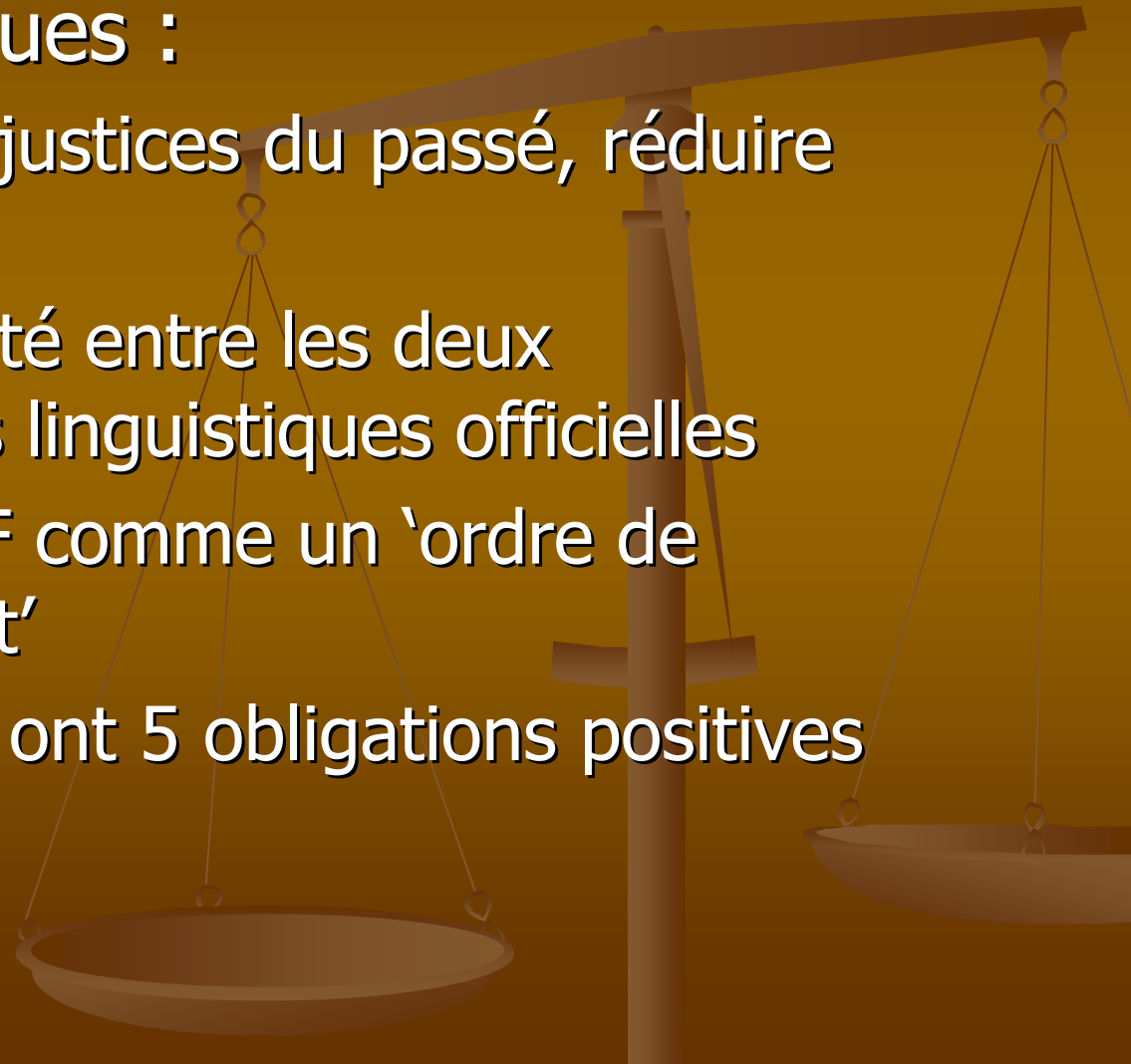
- Mahé (1990)
- Renvoi manitobain (1993)
- Arsenault-Cameron (2000)
  
- Renvoi sur la sécession du Québec (1998)
- Beaulac (1999)



# Jurisprudence = 11 principes

## 4 principes politiques :

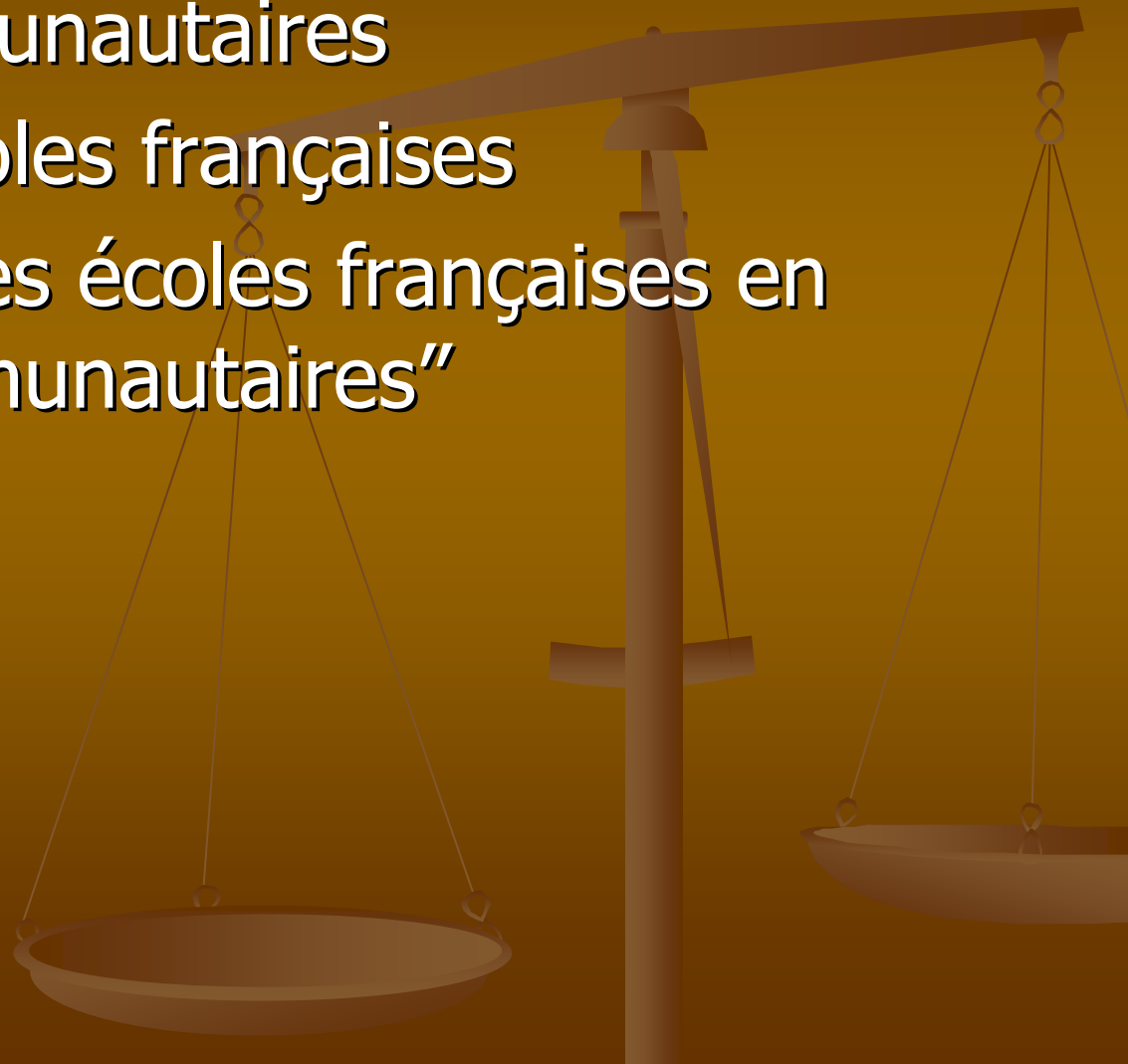
- Réparer les injustices du passé, réduire l'assimilation
- Assurer l'égalité entre les deux communautés linguistiques officielles
- Établir les CSF comme un 'ordre de gouvernement'
- Les provinces ont 5 obligations positives



# Jurisprudence = 11 principes

## 2 principes communautaires

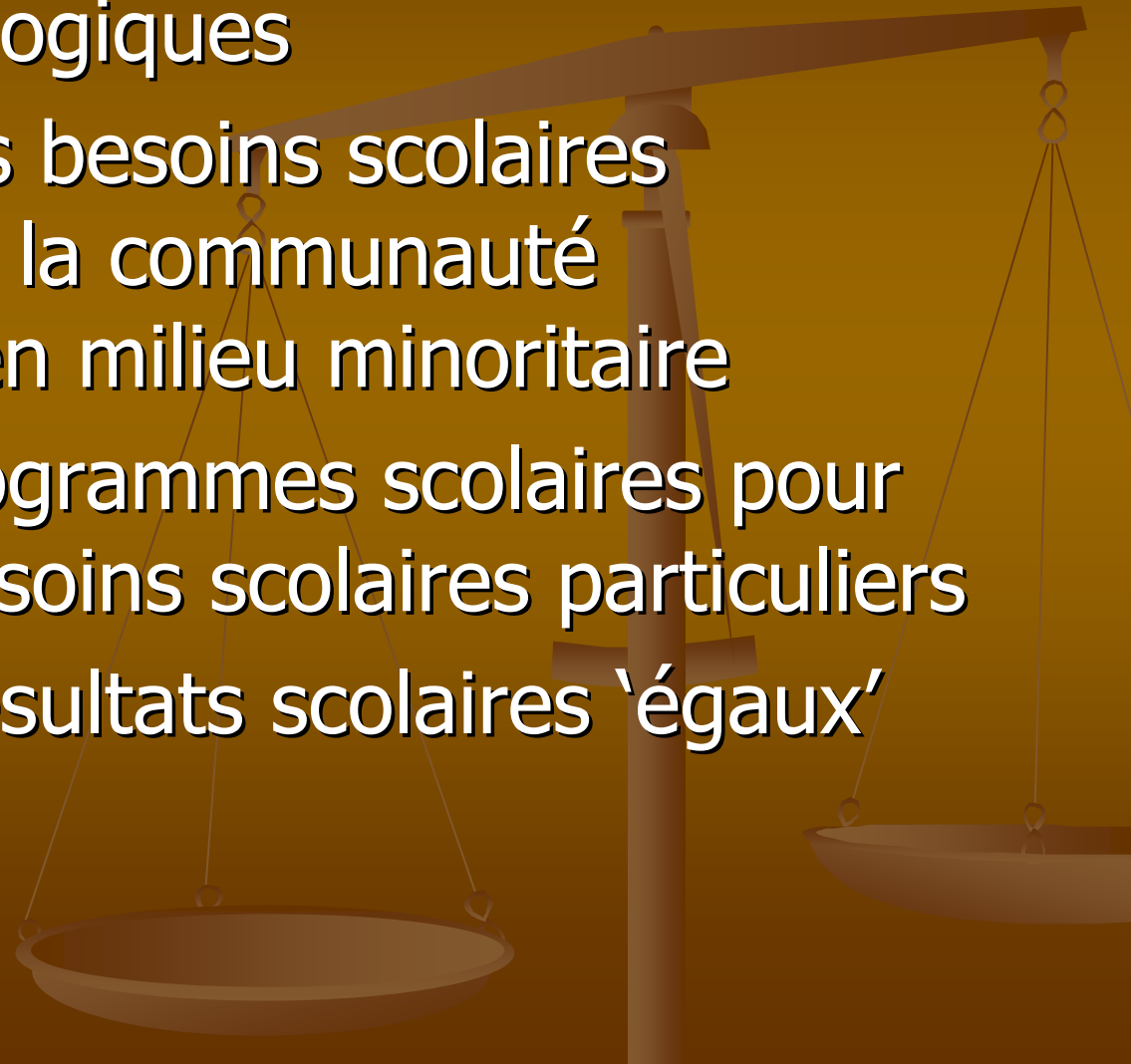
- Établir des écoles françaises
- Transformer les écoles françaises en "centres communautaires"



# Jurisprudence = 11 principes

## 3 principes pédagogiques

- Déterminer les besoins scolaires particuliers de la communauté francophone en milieu minoritaire
- Établir des programmes scolaires pour remplir ces besoins scolaires particuliers
- Obtenir des résultats scolaires 'égaux'



# Jurisprudence = 11 principes

## 2 principes administratifs

- Financement équitable
- CSF doivent exercer 7 pouvoirs exclusifs de gestion:
  - 1) les dépenses de fonds prévus pour cette instruction et ces établissements;
  - 2) la nomination et la direction des personnes chargées de l'administration de cette instruction et de ces établissements;
  - 3) l'établissement de programmes scolaires;
  - 4) le recrutement et l'affectation du personnel, notamment des professeurs;
  - 5) la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité linguistique;
  - 6) L'identification des besoins scolaires de la minorité;
  - 7) L'emplacement des établissements scolaires

# Méthodologie



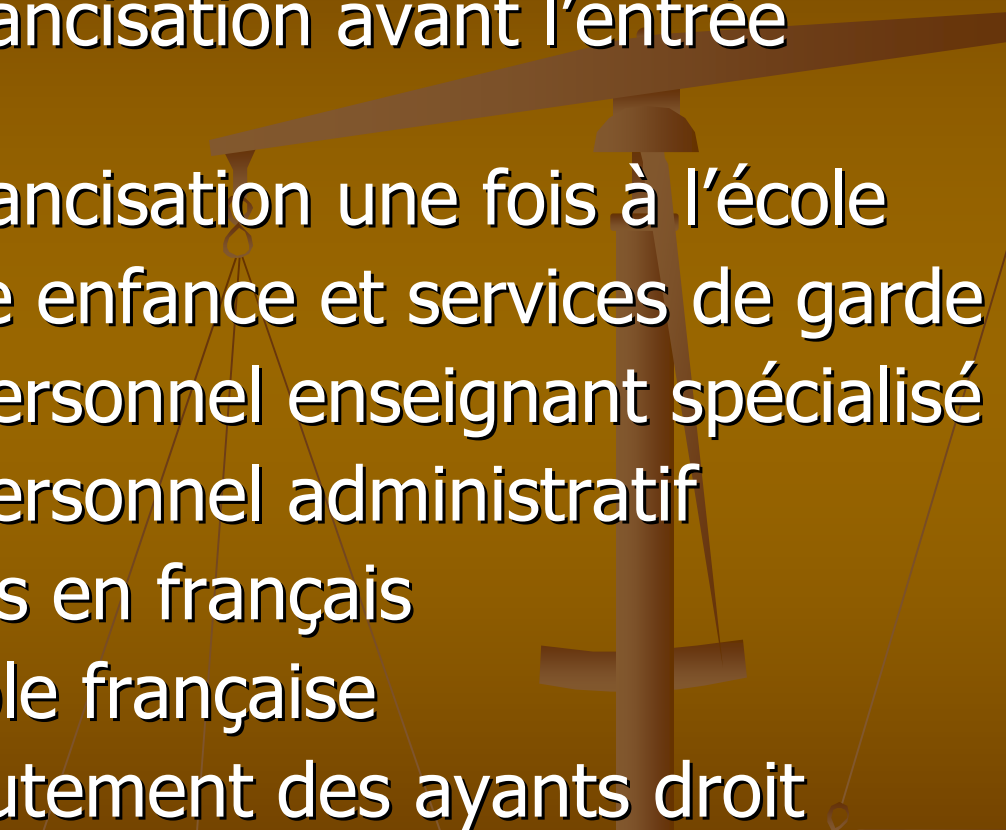
- Consultations auprès des 30 SCF
  - Entrevues téléphoniques
  - Sessions collectives (Alberta)
  - Sessions de réflexion (NB, Ontario, Éducation)
  - Questionnaires
  - Plans d'action, pratiques exemplaires, etc.
- Consultations auprès de 49 organismes

# Résultats principaux

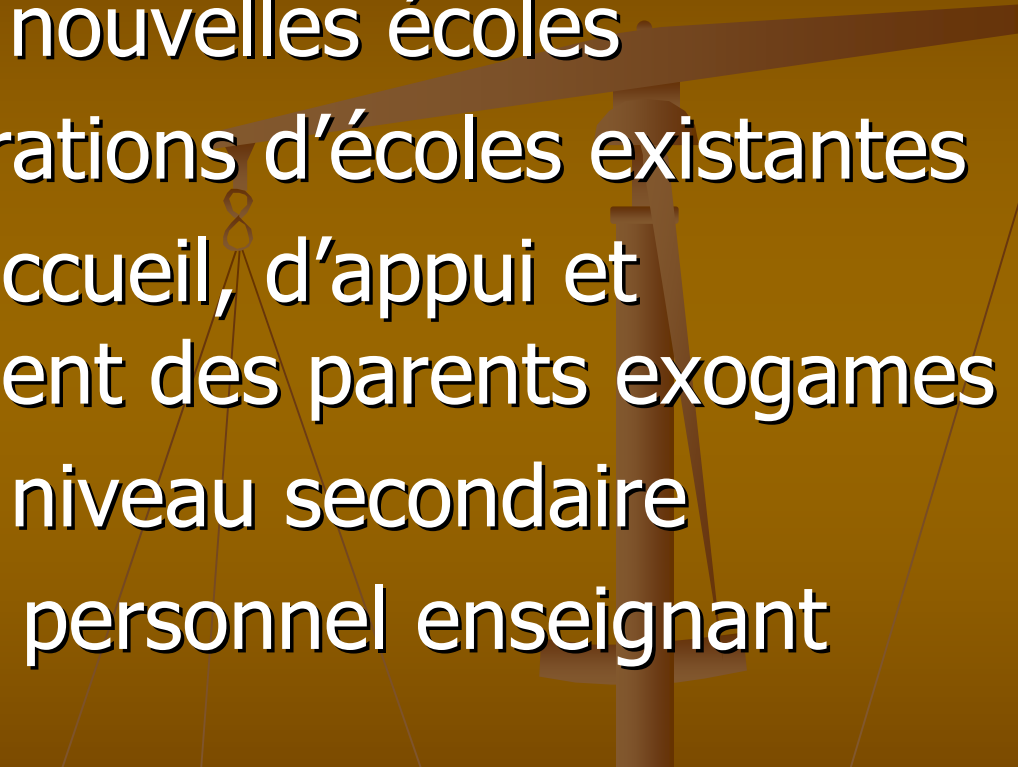


- 50 besoins initiaux ('liste d'épicerie')
    - 44 besoins (Berger, 2003)
    - 6 besoins additionnels lors du 2<sup>e</sup> effort
  - 13 besoins prioritaires
    - 8 besoins de très grande importance
    - 5 besoins de grande importance
- \* les autres besoins ne sont pas sans importance

# 8 besoins de très grande importance

- Programmes de francisation avant l'entrée scolaire
  - Programmes de francisation une fois à l'école
  - Services à la petite enfance et services de garde
  - Recrutement du personnel enseignant spécialisé
  - Recrutement du personnel administratif
  - Services spécialisés en français
  - Promotion de l'école française
  - Identification/recrutement des ayants droit
- 

# 5 besoins de grande importance

- Construction de nouvelles écoles
  - Réfections/réparations d'écoles existantes
  - Programmes d'accueil, d'appui et d'accompagnement des parents exogames
  - Programmes au niveau secondaire
  - Recrutement du personnel enseignant régulier
- 

# SYNTHÈSE DES BESOINS

- Programmes de francisation avant l'entrée scolaire (garderie, maternelles) et une fois à l'école (programmes d'intégration des parents exogames)
  - Identifier les parents 'ayants droit' et recruter leurs enfants (survie communautaire)
  - Infrastructures adéquates
  - Recrutement des enseignants et gestionnaires réguliers
  - Services spécialisés en français
- \* Les deux premiers sont des besoins typiquement francophones.

# Besoins parascolaires (49 organismes)

- les organismes communautaires souhaitent une (plus grande) participation des CSF au développement global des communautés francophones qu'ils desservent, surtout là où l'école est la principale institution francophone
- l'implication communautaire des CSF doit être complémentaire à celle des autres organismes; elle ne doit pas se faire en isolement ou au détriment des efforts existants

# Besoins parascolaires (suite)

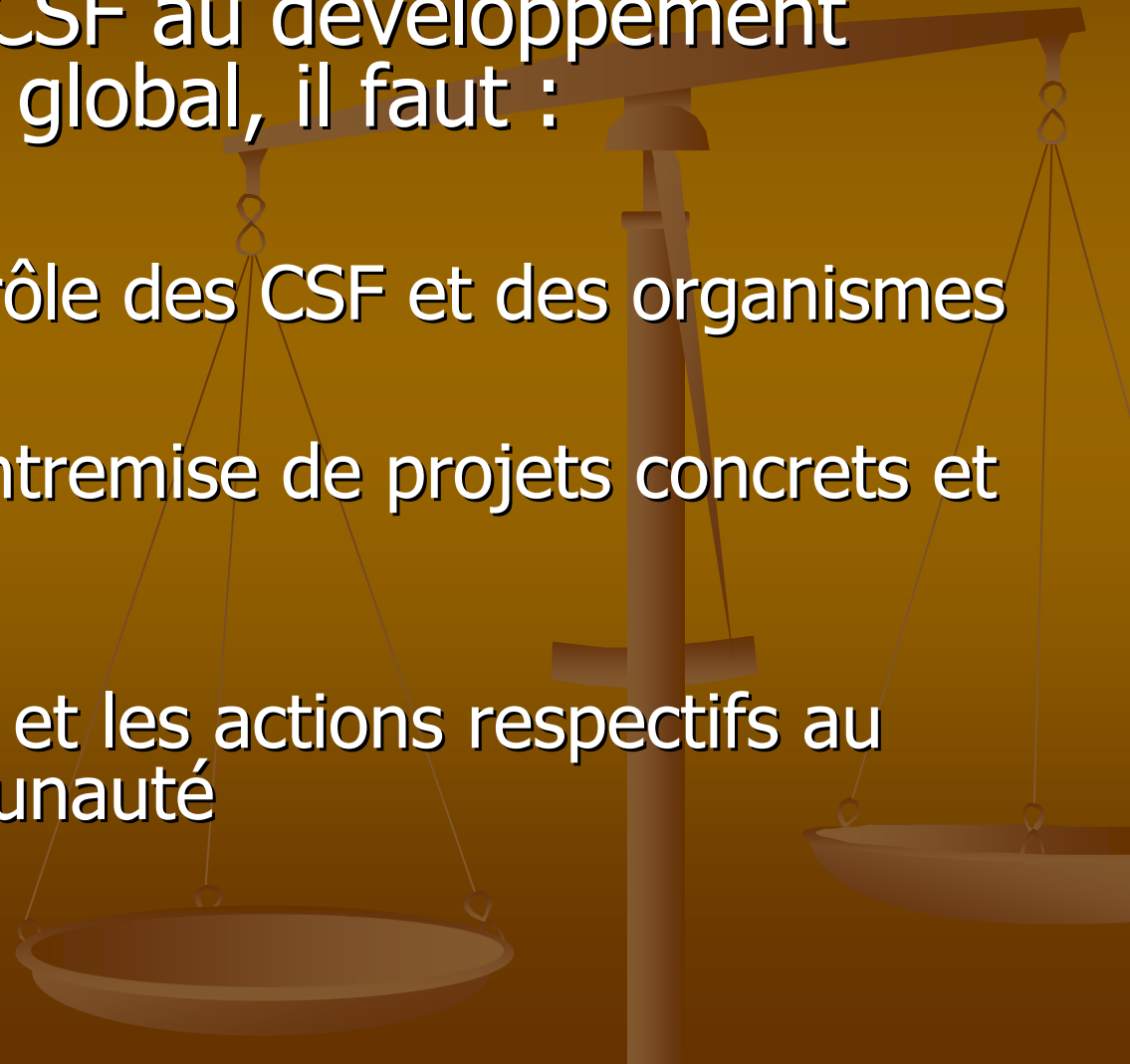
Voici comment les CSF devraient participer au développement communautaire :

- animer la communauté
- insérer les arts et la culture dans leur programme scolaire
- agir comme agent d'information et de communication
- agir comme des pédagogues communautaires
- partager leurs établissements avec la communauté
- intégrer la petite enfance

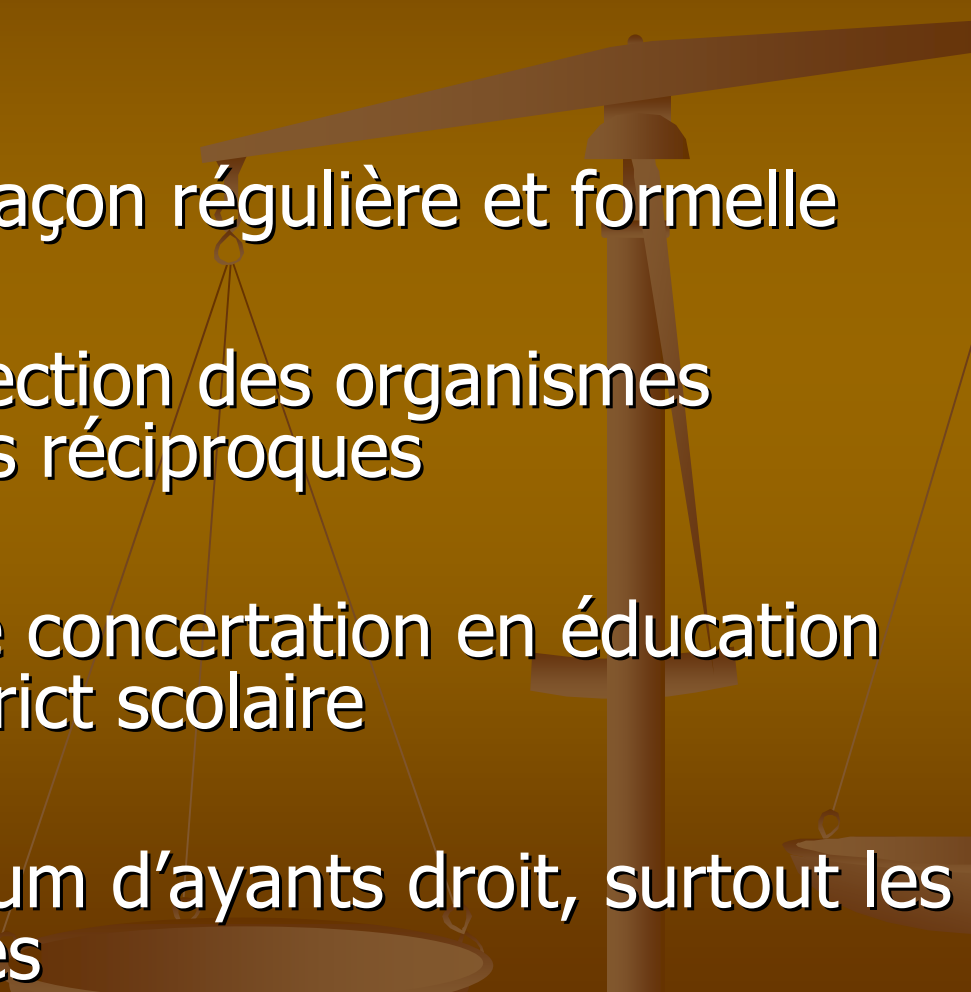
# Besoins parascolaires (suite)

Pour intégrer les CSF au développement communautaire global, il faut :

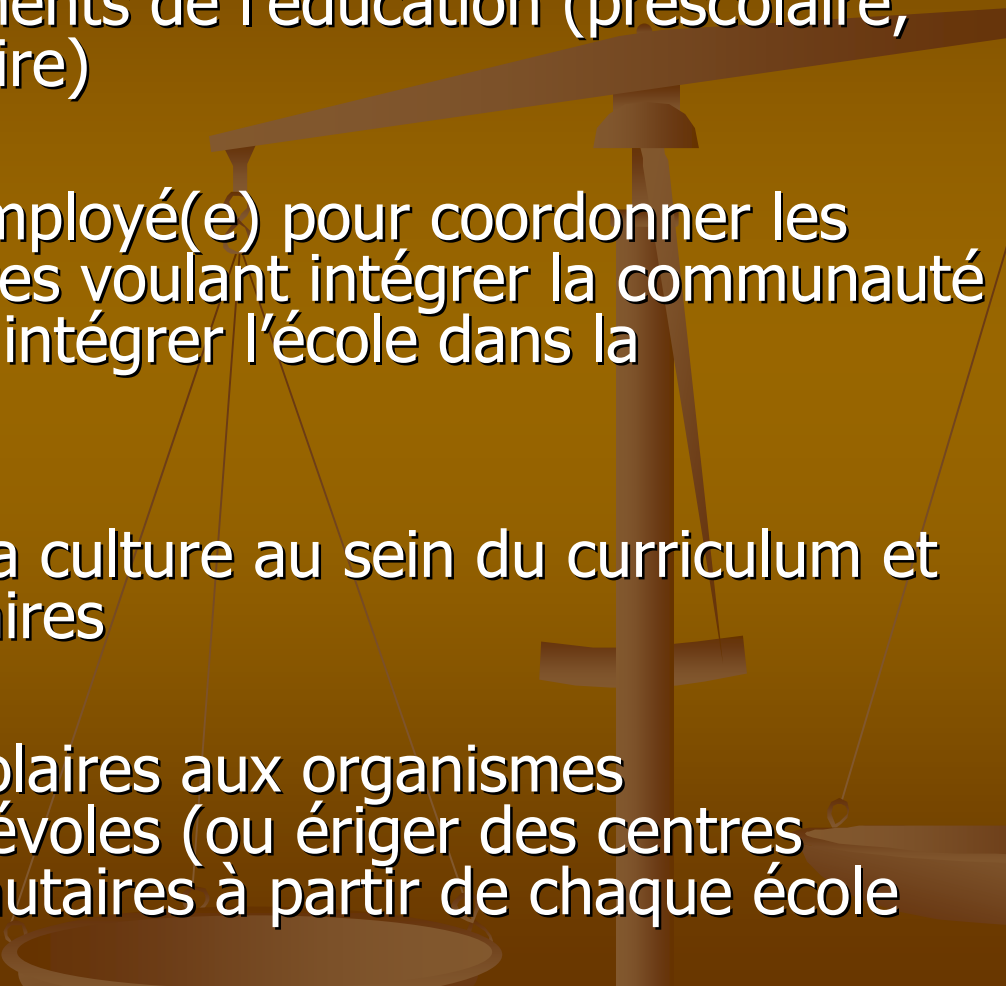
- 1- bien délimiter le rôle des CSF et des organismes
- 2- collaborer par l'entremise de projets concrets et conjoints
- 3- intégrer les plans et les actions respectifs au profit de la communauté



# Pour intégrer les CSF au développement communautaire global, il faut (suite) :

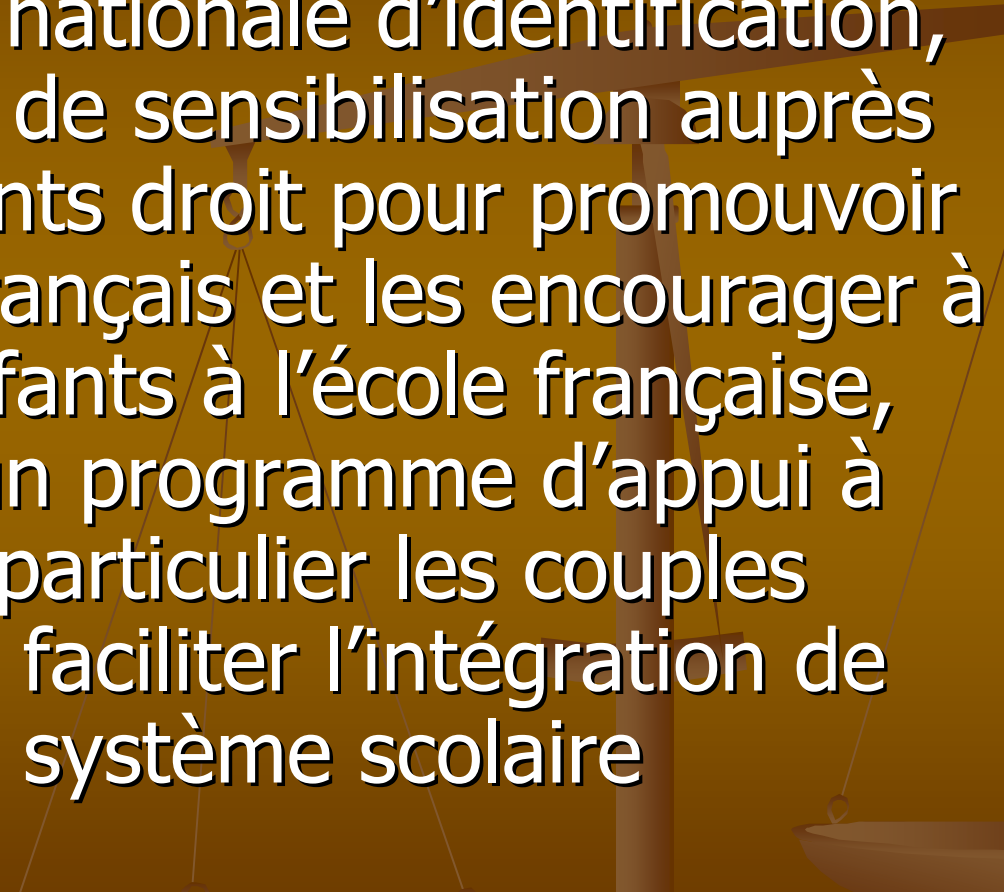
- 4- adopter une approche positive et complémentaire
  - 5- se rencontrer de façon régulière et formelle
  - 6- assurer que la direction des organismes privilégie les liens réciproques
  - 7- créer une table de concertation en éducation pour chaque district scolaire
  - 8- recruter le maximum d'ayants droit, surtout les parents exogames
- 

# Pour intégrer les CSF au développement communautaire global, il faut (suite) :

- 9- intégrer tous les éléments de l'éducation (préscolaire, scolaire, postsecondaire)
  - 10- embaucher un(e) employé(e) pour coordonner les efforts communautaires voulant intégrer la communauté dans le curriculum et intégrer l'école dans la communauté
  - 11- intégrer les arts et la culture au sein du curriculum et les activités parascolaires
  - 12- prêter les locaux scolaires aux organismes communautaires bénévoles (ou ériger des centres scolaires et communautaires à partir de chaque école francophone)
- 

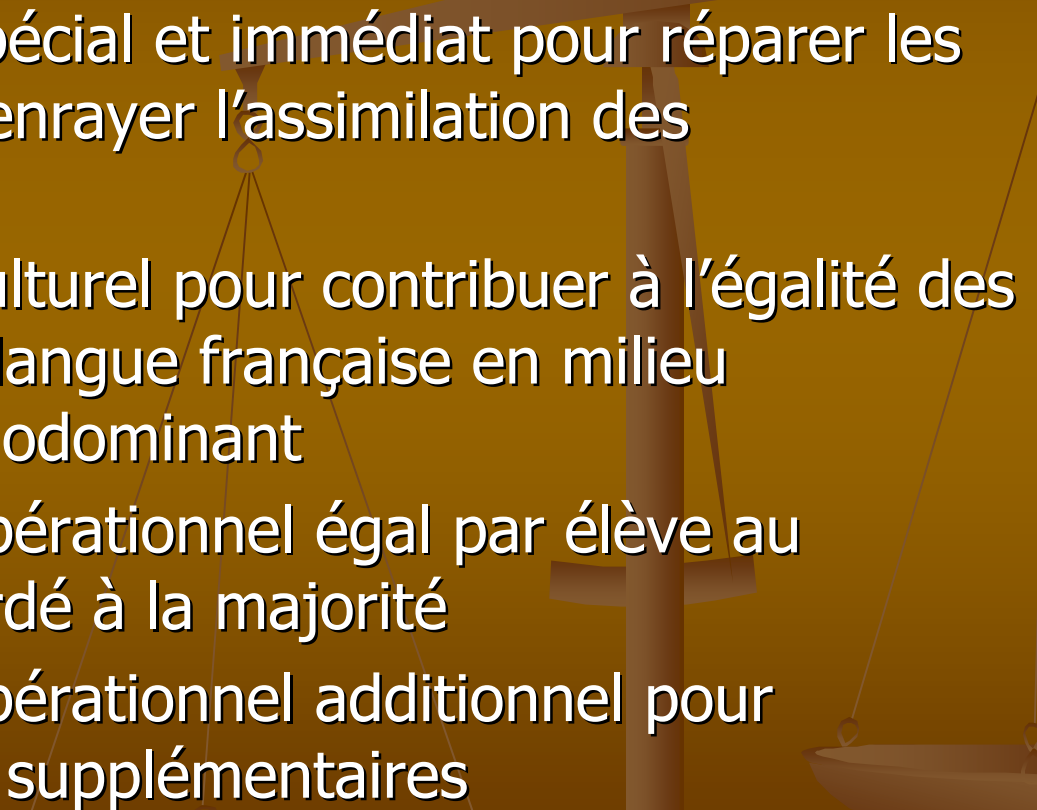
# 6 SOLUTIONS GÉNÉRIQUES

1- une campagne nationale d'identification, d'information et de sensibilisation auprès des parents ayants droit pour promouvoir l'éducation en français et les encourager à inscrire leurs enfants à l'école française, accompagné d'un programme d'appui à ces parents, en particulier les couples exogames, pour faciliter l'intégration de leurs enfants au système scolaire francophone

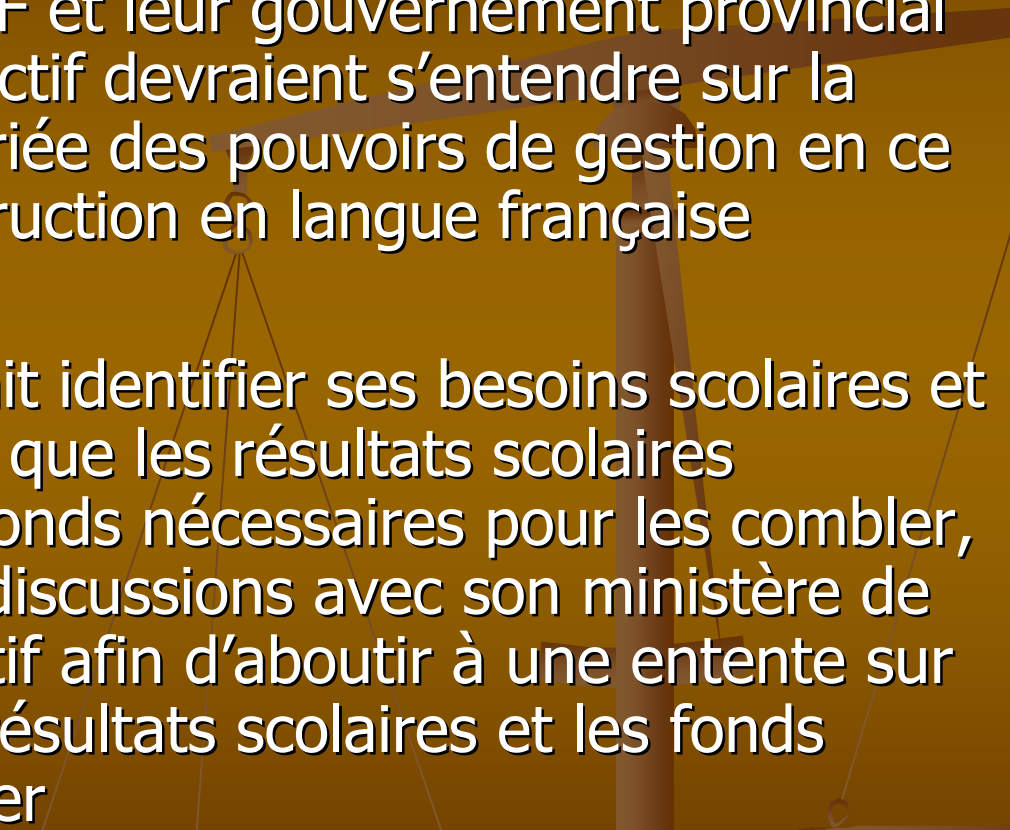


# 6 SOLUTIONS GÉNÉRIQUES (2)

## 2- une formule de financement à quatre paliers

- un financement spécial et immédiat pour réparer les torts du passé et enrayer l'assimilation des francophones
  - un financement culturel pour contribuer à l'égalité des communautés de langue française en milieu minoritaire et anglo dominant
  - un financement opérationnel égal par élève au financement accordé à la majorité
  - un financement opérationnel additionnel pour défrayer les coûts supplémentaires
- 

# 6 SOLUTIONS GÉNÉRIQUES (3)

- 
- 3- chacun des 30 CSF et leur gouvernement provincial ou territorial respectif devraient s'entendre sur la répartition appropriée des pouvoirs de gestion en ce qui concerne l'instruction en langue française
- 4- chaque CSF devrait identifier ses besoins scolaires et parascolaires ainsi que les résultats scolaires escomptés et les fonds nécessaires pour les combler, puis amorcer des discussions avec son ministère de l'Éducation respectif afin d'aboutir à une entente sur les besoins et les résultats scolaires et les fonds pouvant les combler

# 6 SOLUTIONS GÉNÉRIQUES (4)

5- les CSF devraient amorcer des pourparlers avec les autres organismes oeuvrant pour le développement des communautés francophones en milieu minoritaire (ex: résultats parascolaires)

6- les CSF devraient identifier le coût exact de leurs besoins prioritaires afin d'en faire part aux instances provinciales et fédérales responsables des ententes PLOE

# LA PLEINE GESTION SCOLAIRE

*l'exercice par le conseil scolaire francophone, comme unité administrative relativement autonome de l'État provincial/territorial, du contrôle exclusif sur (1) la détermination des besoins scolaires de la communauté francophone, (2) la dépense des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires, (3) le recrutement et l'affectation du personnel enseignant, (4) la nomination et la direction du personnel administratif, (5) l'établissement des programmes scolaires, (6) la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés et (7) la détermination de l'emplacement des écoles de la minorité, en vue d'assurer a) une éducation de haute qualité, b) la survie et l'épanouissement de la communauté qu'il dessert, ainsi que de sa langue et de sa culture, et c) l'unité canadienne.*

# CONCLUSION



LES BESOINS SCOLAIRES DES FRANCOPHONES  
DIFFÉRENT DE CEUX DES ANGLOPHONES (ex:  
francisation, recrutement des ayants droit)

LES FRANCOPHONES ONT DES BESOINS  
PARASCOLAIRES PARTICULIERS  
(ex: animation culturelle)

LE FINANCEMENT DOIT ASSURER SIMULTANÉMENT  
(A) L'ÉGALITÉ DES RÉSULTATS  
(B) LES DIFFÉRENCES CULTURELLES

# CONCLUSION (suite)



## ■ LES PROCHAINS DÉFIS:

- L'élaboration des programmes @ besoins
- Le recrutement et l'intégration des ayants droit
- Des infrastructures égales et immédiates
- Le financement du parascolaire
- La détermination des coûts des solutions
- La reconnaissance des CSF comme 'ordre de gouv't'

## ■ LES SUIVIS:

- Rapport Formatel (stratégies)
- Rapport du Comité directeur (recommandations)

**MERCI !**

